

# COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

## du Lundi 15 Juillet 2024

Date de la convocation : 04 juillet 2024

**Etaient présents** : Mrs FOSSARD Guy, LESAULNIER Jean-Louis, LEVAVASSEUR Gérard, COLLART Bernard, BLOT Marc-Antoine, LAVALLEY Bruno, LETABLIER Olivier, Mme HARDY Stéphanie

Absente : Mme ENDELIN Mylène

**Secrétaire** : BLOT Marc-Antoine

### Adoption du compte-rendu de conseil du 29 Mai 2024

Transmis en amont de la réunion, le compte-rendu n'a pas appelé de remarques et a été approuvé à l'unanimité.

### Renouvellement convention gestion déléguée entretien voirie et chemin randonnées

Suite à la position de principe déjà formulée lors du dernier conseil, le conseil confirme la convention de gestion entre CMB et la commune déléguant à la commune les deux missions suivantes :

- Eparage des voiries d'intérêt communautaire
- Eparage au gros tracteur des chemins de randonnée

Et autorise le Maire à signer la convention pour une période de 3 ans à compter de sa signature pour les 2 parties

### Renouvellement convention de restauration

La convention de restauration avec le prestataire CONVIVIO est désormais arrivée à son terme et un nouveau projet de convention est soumis pour les 2 prochaines années scolaires (avec possibilité de dénonciation dans les 3 mois précédant la date anniversaire).

Si une autre formule de restauration est bien envisagée, une prestation plus proche d'une « cuisine maison » telle qu'appliquée dans des communes assez proches est souhaitée, il est décidé devant le court délai de mise en place d'un nouveau principe de restauration, à l'unanimité de reconduire pour l'année 2024/2025 la convention telle que proposée. Des démarches et une réflexion sont engagées dans le sens d'un changement éventuel, (contact et visite avec des cantines communales proches). Cependant la mise en place de la nouvelle carte scolaire laisse peser beaucoup d'incertitudes sur le RPI et sur l'élaboration d'un nouveau mode de fonctionnement de la restauration. Il est évoqué de réfléchir avec les autres communes du RPI.

### Stationnement à proximité du commerce

Afin d'assurer et réguler l'espace de stationnement à proximité du commerce en cours de réhabilitation, d'assurer une rotation des clients de ce même commerce, il est proposé l'institution d'un arrêt minute. A l'unanimité, le conseil donne son accord pour la création de cet arrêt minute qui fera l'objet d'un arrêté municipal. Des contacts ont été pris avec les services de la Direction des Routes pour conseil, ainsi qu'avec l'entreprise Urbasign afin de définir les zones de marquages et de non stationnement, la mise en place de panneaux réglementaires ainsi qu'une proposition de devis.

### **Points travaux**

Les travaux de bitumage des chemins Le Bel et Château sont en cours de réalisation par l'entreprise TP COLAS. Ils seront achevés la semaine prochaine. L'entreprise Vantomme est intervenue à l'Hotel es Bruns conformément au devis signé préalablement.

### **Pause méridienne – réorganisation du service à la cantine**

Suite à une réflexion menée lors des conseils d'école et après consultation des agents et du personnel enseignant, compte de l'effectif important d'élèves restant à déjeuner, le maire propose que le service de restauration se fasse en deux services distincts. Toutefois, cela nécessite la mise en place d'une personne supplémentaire pour assurer l'aide au repas, la surveillance à la cantine et pendant la pause, voire à l'aide d'autres activités (lecture, jeux). Le conseil donne son accord pour la mise en place d'un agent sur la base d'une 1 h ½ par jour scolarisé. Ce poste sera proposé à un agent communautaire intervenant déjà à l'entretien des locaux scolaires. Le contrat à durée déterminée sera établi sur la base de l'année scolaire 2024/2025.

### **Préparation du 80<sup>ème</sup> anniversaire de la libération**

Le programme est désormais calé pour la journée du 27 juillet. Des flyers définissant le programme de cette journée seront rapidement imprimés et distribués dans les foyers. Un vin d'honneur offert par la commune sera servi sous le préau de l'école après la randonnée et la cérémonie en hommage aux libérateurs (dépôt d'une gerbe à cette occasion). Pique-nique libre à proximité de la salle des fêtes où l'après-midi sera consacré à une présentation des recherches archéologiques et fouilles sur la commune, projection d'un film « La Manche libérée » et restitution de témoignages de personnes ayant vécu cette période.

### **Conférence Normandie-Sicile**

L'association Normandie-Sicile présentera une conférence le samedi 3 août à 17h30 à la salle Robert Guiscard. Le thème sera : Roger II, roi de la Sicile Normande et ses merveilles « le génie normand ». Il conviendra de fournir un écran et un projecteur. Un pot sera offert par la municipalité à l'issue de cette manifestation avec un temps d'échange.

### **Réception des Siciliens comité jumelage Troina**

Le maire informe qu'une délégation sicilienne sera présente la 1<sup>ère</sup> semaine de septembre à Coutances et Hauteville du 2 au 9 septembre. Les siciliens seront accueillis et hébergés dans les familles. Le programme est en cours d'élaboration, la charte des 20 ans sera confirmée à Coutances à cette occasion. Une journée aura lieu à Hauteville.

### **Avenant GROUPAMA**

Le Maire fait part d'un courrier de l'assureur stipulant des évolutions au contrat d'assurance applicable à compter du mois d'août, notamment des précisions relatives aux nouvelles dispositions en matière de pandémie et dans la protection numérique. Le conseil prend acte et autorise le maire à signer cet avenant à valider avant le 31 juillet.

### **SDEAU Consommation anormale d'eau commerce**

Une alerte émanant du SDEAU indiquant une consommation anormale d'eau en début d'année est parvenue chez la commerçante. L'enquête est en cours, rien ne semble expliquer la cause

de ce problème en dehors d'un robinet oublié pendant la période de travaux par une entreprise ou d'un dérèglement du compteur. Depuis, les choses semblent être rentrées dans l'ordre (la pointe se situant en février), mais doivent être surveillées. Il se posera néanmoins la question de la prise en charge de cette surconsommation.